

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 janvier 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Ludovic JOLIVET**

**N° 5**

**Commissions communautaires  
Institution et composition**

**En application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire a la faculté de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.**

\*\*\*

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale par l'article L.5211-1 du même Code, le conseil communautaire « peut former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Cet article prévoit également que les commissions communautaires sont convoquées par le président de Quimper Bretagne Occidentale, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président de Quimper Bretagne Occidentale est absent ou empêché.

Enfin, l'article L.5211-40-1 du même Code prévoit que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L.2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine ».

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'instituer les commissions communautaires suivantes :

- *commission « Finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur » ;*

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/01/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/01/2017 (accusé de réception du 09/01/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

- *commission « Environnement et équipements communautaires »* ;

- *commission « Habitat, jeunesse, insertion »*

- *commission « Economie »* ;

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le président. La composition des commissions communautaires s'établit comme suit :

<i>Commission finances, ressources humaines, transports, enseignement supérieur</i>
<b>Jean-Hubert PETILLON</b>
<b>André GUENEGAN</b>
<b>Isabelle LE BAL</b>
<b>Guillaume MENGUY</b>
<b>Jean-Pierre DOUCEN</b>
<b>Gilbert GRAMOULLE</b>
<b>Brigitte LE CAM</b>
<b>Jean-Paul LE DANTEC</b>
<b>Alain LE GRAND</b>
<b>Christine FLOCHLAY</b>
<b>Martine MORVAN</b>
<b>Sylvaine FRENAY</b>
<b>Alain LE QUELLEC</b>

<i>Commission environnement et équipements communautaires</i>
<b>Alain DECOURCHELLE</b>
<b>Georges-Philippe FONTAINE</b>
<b>Jean-Marc QUINIOU</b>
<b>Alain GUILLOU</b>
<b>Dominique LAMBERT</b>
<b>Daniel LE BIGOT</b>
<b>Pierre-André LE JEUNE</b>
<b>Jean-René GUELLEC</b>
<b>Jacqueline LE GAC</b>
<b>Jean-Yves STANQUIC</b>
<b>Hervé TRELLU</b>
<b>Raymond MESSAGER</b>
<b>Jean-Paul COZIEN</b>
<b>Joël PERON</b>

<i>Commission habitat, jeunesse, insertion</i>
<b>Didier LENNON</b>
<b>Danielle GARRREC</b>
<b>Marie-Christine COUSTANS</b>
<b>Philippe CALVEZ</b>
<b>Marie LE GALL</b>
<b>Ariane FAYE</b>
<b>Gwénaëlle GOUZIEN</b>
<b>Nolwenn MACOUIN</b>
<b>Laurence VIGNON</b>
<b>Yannick NICOLAS</b>
<b>Christian CORROLLER</b>
<b>Marie-Laure LE MEUR</b>
<b>Marie-Thérèse LE ROY</b>
<b>Danièle LE STER</b>

<i>Commission économie</i>
<b>Hervé HERRY</b>
<b>Claire LEVRY-GERARD</b>
<b>Valérie LECERF-LIVET</b>
<b>Valérie GACOGNE</b>
<b>Nicolas GONIDEC</b>
<b>Jean-Marc TANGUY</b>
<b>Christian KERIBIN</b>
<b>Catherine LE FLOC'H</b>
<b>Jean-Guy VAUCHER</b>
<b>Jean-René CORNIC</b>